Nom et coordonnées de l’expéditeur

A l’attention de Monsieur/Madame ….

+ Adresse

Choisissez votre député et votre sénateur dans le tableau joint

Copie à l’Association des Paralysés de France (APF)

Monsieur/Madame le Député,

Madame/ Monsieur le Sénateur

Je viens d’apprendre que le gouvernement français avait pris la décision de repousser l’échéance d’accessibilité de notre pays aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) en adoptant l’ordonnance sur les Agendas d’Accessibilité Programmée (AdAP).

Sur le principe tout d’abord, je souhaite porter à votre connaissance mon opposition à ce que ce type de décision soit pris sans débat démocratique en présence des représentants du peuple français, les députés.

Ensuite comme citoyen je m’interroge sur les arguments qui ont pu conduire à cette décision. Depuis 2005, l’ensemble des responsables d’établissements publics ou privés avaient connaissance des obligations que leur fixait la loi. A mes yeux, cette décision revient à récompenser d’un délai supplémentaire ceux qui ont décidé, en toute connaissance de cause, de ne rien faire ou si peu. Comment expliquer cela ? Comment expliquer la très faible volonté politique dont ont fait preuve les dirigeants de notre pays durant cette dernière décennie ?

Enfin, à l’heure où la population de notre pays vieillit, comment accepter de repousser encore les délais d’accessibilité alors qu’il apparaît comme une évidence que ce sont des millions de citoyennes et de citoyens que cette décision va placer dans la difficulté à se déplacer pour les actes les plus essentiels de leur vie quotidienne. Vous n’êtes pas sans ignorer qu’à un moment ou l’autre de leur vie, c’est plus de 30 % de la population française qui se retrouve en situation de Personne à Mobilité Réduite.

Dans les semaines où les mois qui viennent, vous aurez à vous prononcer pour ratifier l’ordonnance du gouvernement. Comme personne jouissant, pour le moment, de toutes mes capacités physiques, je vous demande :

* de me faire connaître votre analyse sur cette situation
* de voter contre la ratification de l’ordonnance

Si je peux aisément comprendre que le temps perdu dans la mise en accessibilité de notre pays ne peut pas se rattraper, je ne comprends pas que nos élus accordent des délais supplémentaires de 3, 6 ou 9 ans pour appliquer une loi qui garantit à chacun de se déplacer librement. Des délais allant d’un an à trois ans auraient été amplement suffisants.

Je renouvelle mon souhait de vous voir refuser de ratifier l’ordonnance sur les AdAP. Je vous prie d’agréer, Monsieur/Madame le Député, Madame/Monsieur le Sénateur, l’expression de mes respectueux sentiments.

Signature